

## DELIBERATION N°02/2015 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER Séance du 24 mars 2015

## Acceptation de dons pour le Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de Port-Vila (Vanuatu)

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons en faveur du Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de Port-Vila (Vanuatu), sous réserve de la conclusion d'une convention entre l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger et le Lycée Français Jean-Marie Gustave le Clézio de Port-Vila (Vanuatu).

Nombre de votants : 28

Pour: 28

Contre:/

Abstention:/

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil d'administration de l'AEFE

nne Marie DESCÔTES